



## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2019 - 39		
<b>Avis direct</b> (expert délégué)  <b>Date : 01/07/2019</b>	<b>Objet :</b> Reconfiguration du site de l'ancienne confiserie Materne-Lerebourg – Destruction de nids d'Hirondelle de fenêtre et d'Hirondelle rustique – LIVERDUN (54)	<b>Avis :</b> Favorable avec recommandations

### Contexte

Dans le cadre de la reconfiguration du site de l'ancienne confiserie Materne-Lerebourg, les bâtiments du site vont être déconstruits. Certains se sont déjà écroulés.

Après un premier diagnostic écologique en 2018 concluant à une absence d'enjeux pour les espèces, une recherche spécifique des nids d'Hirondelle de fenêtre et d'Hirondelle rustique a été entreprise courant 2019, suite à un signalement d'un membre LPO. Quatre nids d'Hirondelle de fenêtre (dont 3 traces) et 7 nids d'Hirondelle rustique ont été inventoriés. Aucun nid n'est occupé.

Afin de respecter le calendrier contraint pour la destruction des bâtiments et les enjeux sur les Hirondelles, les nids compensatoires seront installés avant la destruction des nids naturels, à savoir en juillet, août et septembre. Chaque nid sera inspecté avant sa dépose. En cas de présence d'individus, le nid ne pourra être enlevé. Ce calendrier permet de n'impacter aucun individu et de disposer de nids utilisables par l'espèce dès son retour.

Les 7 nids compensatoires pour l'Hirondelle rustique seront installés dans la Halle et les 4 nids d'Hirondelle de fenêtre sur la façade nord de la Halle, seule façade accessible au moment des travaux.

### Questions au CSRPN

Le projet remet-il en cause le bon accomplissement du cycle biologique des populations d'Hirondelle de fenêtre et d'Hirondelle rustique ?

### Supports de réflexion

Cerfa

Dossier demande de dérogation avec descriptif du projet.

Compte-rendu de visite de bâtiments avant leur destruction (juin 2019)

Pré-diagnostic écologique (février 2018)

**Analyse du CSRPN**

*Expert délégué : Bruno FAUVEL*

Ce dossier n'apporte pas de remarque complémentaire. Toutefois, si les nids artificiels installés ne sont pas occupés en 2020, il faudra les déplacer pour que la mesure soit efficace.

**Avis du CSRPN**

Favorable avec la recommandation suivante :

-Si les nids installés en compensation ne sont pas occupés en 2020, il faudra les déplacer en des lieux favorables aux espèces avec le conseil de spécialistes.

Bruno FAUVEL

Expert-délégué, vice-président de la commission  
dérogation espèces protégées

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno Fauvel', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.